

Gestion de l'urbanisme autour des sites industriels: étude de cas à Gardanne

Présenté par C.DEMAZEUX
Sous la direction de ML.LAMBERT-HABIB

1



INTRODUCTION

- Un territoire structuré par les activités industrielles anciennes.
- Une proximité population/industries.
- Les moyens législatifs permettant de protéger la population des risques industriels :

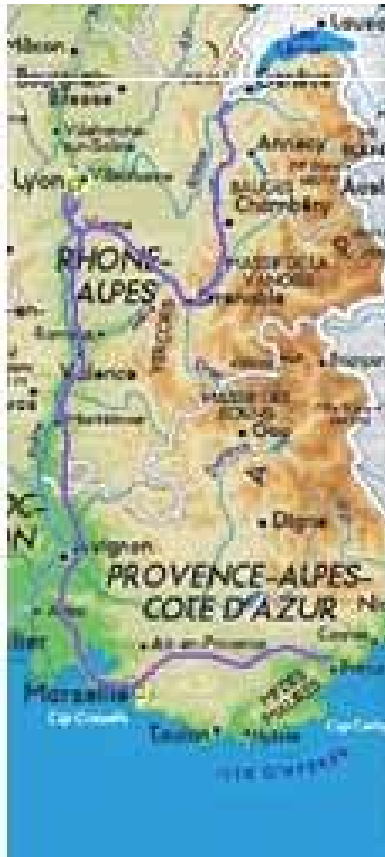
- LES SERVITUDES

PLAN DE L'INTERVENTION

LA MAITRISE DE L'URBANISATION PAR LES SERVITUDES

- A - L'ouvrage de transport d'hydrocarbures (le pipeline)
- B - La mine
- C - Les stocks de fuel lourd
- D - Le centre de stockage de déchets ultimes

A - L'OUVRAGE DE TRANSPORT D'HYDROCARBURES (LE PIPELINE)



A - L'OUVRAGE DE TRANSPORT D'HYDROCARBURES (LE PIPELINE)

- La servitude assure la protection de l'ouvrage vis-à-vis des activités humaines.
- la zone de danger à prendre en compte pour la maîtrise de l'urbanisation interdit ou réglemente certains travaux.
- La servitude détermine deux zones :
 - une bande de 5 mètres
 - une bande de 100 mètres

B - LA MINE

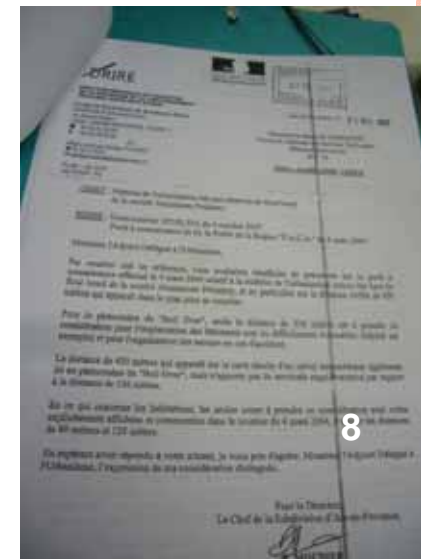


B - LA MINE

- Les servitudes assurent la protection de la tête du puits de mine Yvon Morandat.
- La première institue un périmètre de 50 mètres, dans lequel il est interdit de déstabiliser la structure.
- La seconde donne un droit d'accès permanent au bénéfice des services de l'Etat et des entreprises travaillant pour leur compte.

C - LES STOCKS DE FUEL LOURD

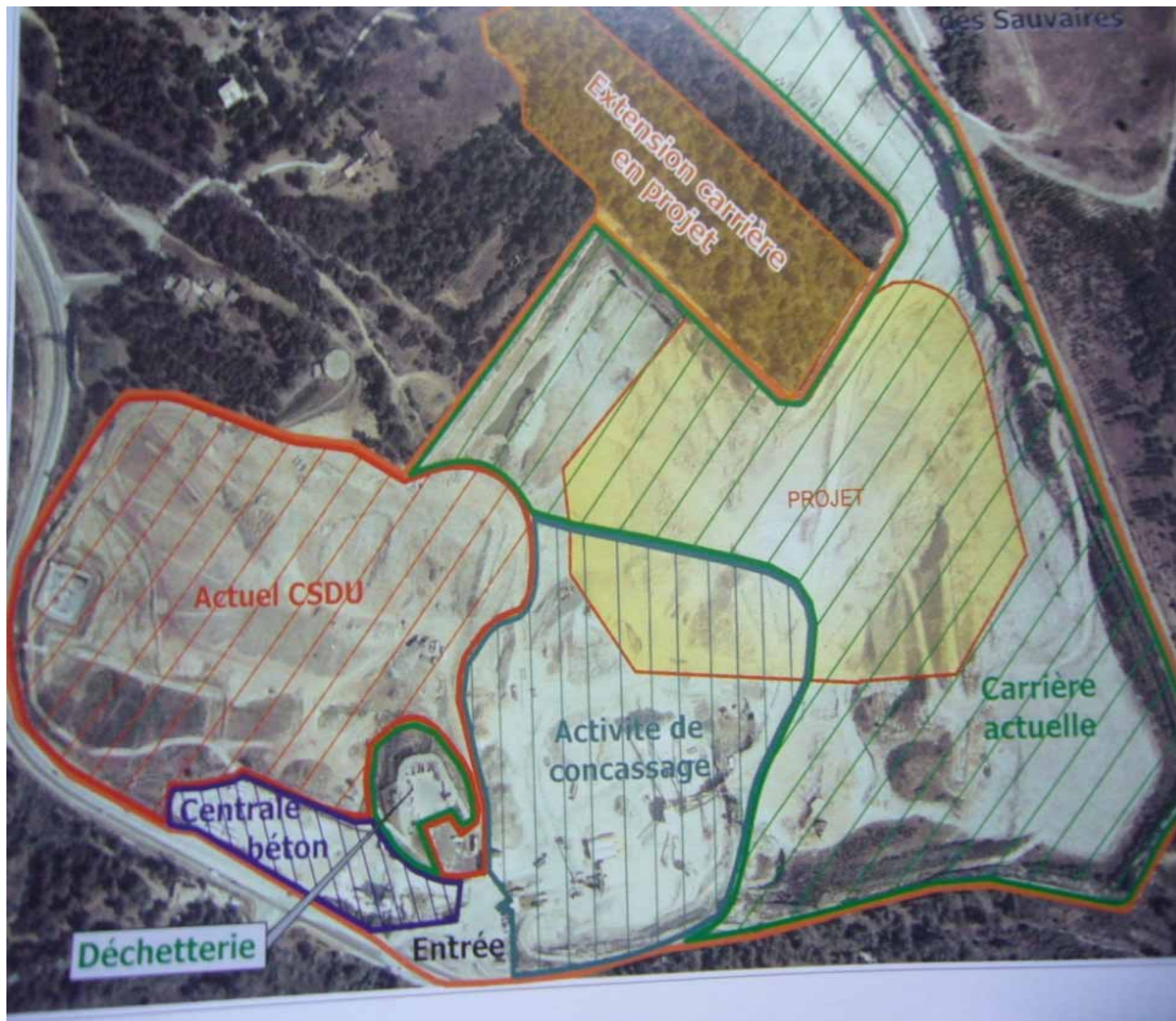
- Les servitudes assurent l'éloignement de la population du risque de boil-over mis en évidence par l'étude des dangers.
- Le première concerne les bâtiments, notamment les habitations, dans les zones d'effets létaux et irréversibles.
- La seconde concerne les établissements recevant du public non ou difficilement évacuables (ex : hôpital, prison).



C - LES STOCKS DE FUEL LOURD



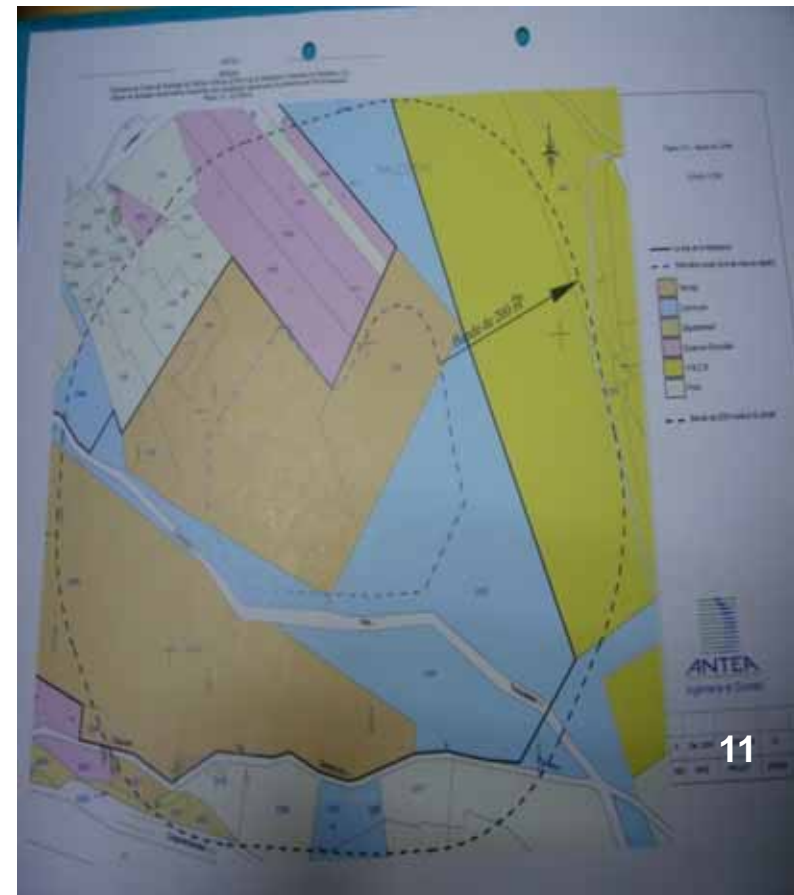
D - LE CENTRE DE STOCKAGE DE DÉCHETS ULTIMES (CSDU)



D - LE CENTRE DE STOCKAGE DE DÉCHETS ULTIMES (CSDU)

- La servitude prévoit un périmètre d'isolement de 200 mètres autour des limites du CSDU.

Elle délimite la zone dans laquelle sont interdits tous les modes d'occupation du sol, entraînant une présence autre qu'occasionnelle de tiers non liés à l'exploitation pendant sa durée d'exploitation et son suivi post exploitation, soit jusqu'en 2058.



D - LE CENTRE DE STOCKAGE DE DÉCHETS ULTIMES

- Registre d'enquête publique relatif au projet d'arrêté préfectoral d'institution de servitude: observations d'un riverain.
- Etude d'impact : tableau des sources potentielles de danger.

Source	Danger potentiel	Vois d'exposition	Justification du choix
Biogaz avant combustion provenant des caisses fermées	Rejets atmosphériques de produits	Inhalation	Source de danger retenue
Biogaz et particules éventuelles avant combustion provenant des caisses en cours d'exploitation	Rejets atmosphériques de produits	Inhalation (En cas de rejet de particules : Inhalation de particules remises en suspension, Ingestion de sol, Contact cutané, Ingestion de végétaux autoproducts)	Source de danger retenue
Turbère	Rejets atmosphériques de produits	Inhalation (En cas de rejet de particules : Inhalation de particules remises en suspension, Ingestion de sol, Contact cutané, Ingestion de végétaux autoproducts)	Source de danger retenue
Traffic	Dispersion de poussières dans l'atmosphère de gaz d'échappement, substances potentiellement dangereuses pour la santé humaine. Bruit	Inhalation, Audition, Stress	Source de nuisance non retenue
Rejets aqueux	Rejets liquides de produits	Ingestion, contact cutané	Pas d'émission étant donné les mesures préventives.
Odeurs issues de l'installation	Odeurs	Inhalation	Source de nuisance non retenue compte-tenu de la distance avec l'habitation la plus proche
Sol du site	Transfert d'éléments traceurs de risque dans la nappe	Ingestion directe, contact cutané	Pas d'émission étant donné les mesures préventives.
Air ambiant/microorganismes	Rejets atmosphériques de produits	Inhalation	Pas de méthodologie permettant d'évaluer les risques liés aux micro-organismes difficilement quantifiable
Bruit issu de l'installation	Bruit	Audition	Source de nuisance retenue

Tableau 11. 16 : Tableau récapitulatif des sources potentielles de danger

Merci de votre attention

13

